

Avenant N° 1 au contrat du 23 Octobre 2018

relatif à l'ajout d'une master class de trompette le samedi 9 Mars 2019

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

RL Production – Association Loi 1901

Siège social : 4, Lieu-dit Les Eglantiers, 59510 Forest sur Marque

N° SIRET : 500 896 188 000 17

Code APE : 9001Z

Association soumise aux impôts commerciaux, n° de TVA intracommunautaire en attente

Licence d'entrepreneur de spectacles cat 2 – 105 8034 du 25/01/2018

Représentée par son président, Christian Leleu

Ci-après désigné « le PRODUCTEUR », d'une part,

ET : La Ville de Royan

Adresse : 80 avenue de Pontailac - 17200 ROYAN

Téléphone : 05 46 39 56 56

Siret : 211 703 061 00013

Code APE : 751 A

Licence n° : 1-1072975 ; 2-1072976 ; 3-1072977

« La Ville de Royan représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales ».

Ci-après désigné « l'ORGANISATEUR », d'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

L'organisateur prendra en charge les frais liés à l'organisation d'une master class de trompette donnée par M. Romain LELEU au Conservatoire de Royan le samedi 9 Mars 2019 de 15h15 à 18h pour un total H.T de 1100€ (Mille cent euros Hors Taxes)

TVA à 5,5% : 60,50€ (soixante euros et cinquante centimes)

Soit la somme totale en TTC de : 1160,50€

Mille cent soixante euros et cinquante centimes.

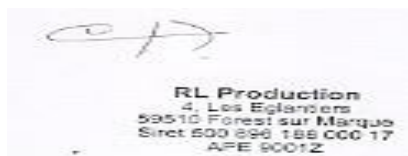
Le règlement sera effectué par chèque à l'ordre de l'Association RL Production ou par virement, sur présentation d'une facture.

Le règlement du solde sera effectué au plus tard le lendemain du concert.

Fait en quatre exemplaires à Forest sur Marque, le 5 février 2019,

LE PRODUCTEUR
Christian LELEU

L'ORGANISATEUR
Pour le maire et par délégation,
Jean-Paul CLECH
Premier adjoint



Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales

Le 13 mars 2019

Certifié Conforme

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

